



Issy-les Moulineaux, le 25 janvier 2012

Communiqué

## ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 10 JANVIER 2012 RESULTATS DES VOTES

Réunie le 10 janvier 2012 à 14 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MAGNET, Président Directeur Général, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société AUSY a adopté toutes les résolutions qui lui étaient proposées.

L'Assemblée générale a décidé de modifier des caractéristiques des bons de souscription d'actions (Code Isin FR0010505941) (1<sup>ère</sup> résolution) comme suit, étant observé que les actionnaires intéressés se sont abstenus de prendre part au vote :

1. Prorogation de la période d'exercice des BSA en reportant leur date limite d'exercice, du 15 octobre 2012 au 15 octobre 2015 ;
2. Modification de la parité d'exercice en portant de 22 à 28 le nombre de BSA permettant de souscrire une action ordinaire AUSY, le prix restant inchangé à 18 euros.

Par ailleurs, l'Assemblée générale a décidé :

- La modification de l'article 20 des statuts sur la limite d'âge du Président du Conseil (2<sup>nde</sup> résolution)
- La mise en harmonie de l'article 26 des statuts avec la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 (3<sup>ème</sup> résolution)
- La mise en harmonie de l'article 31 des statuts avec le décret n° 2010-1619 du 23 décembre 2010 (4<sup>ème</sup> résolution)
- La modification de l'article 36 des statuts sur le droit de vote double en cas de démembrement de propriété (5<sup>ème</sup> résolution)

### Résultat des votes

- Nombre d'actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance : 35
- Nombre de voix des actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance: 4 542 768

L'ensemble des résolutions a été adopté selon les modalités précisées ci-après :

	Total des voix exprimées	Nombre d'actions	Proportion du capital représentée <sup>1</sup>	Voix pour		Voix contre		Abstentions	
				Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>1<sup>ère</sup> résolution</b> Modifications des caractéristiques des BSA	4 370 710	3 005 169	69,47 %	4 188 974	95,8%	181 736	4,2%	0	0
<b>2<sup>ème</sup> résolution</b> Modification de l'article 20 des statuts sur la limite d'âge du Président du Conseil	4 542 768	3 167 227	70,57 %	4 432 089	97,56%	110 679	2,43%	0	0

<sup>1</sup> Sur la base du nombre total d'actions ayant le droit de vote soit 4.488.051 pour les deuxième à sixième résolutions (et 4.325.993 actions pour la première résolution, certains actionnaires ayant été exclus du vote de cette résolution)

<b><u>3<sup>ème</sup> résolution</u></b>	4 542 768	3 167 227	70,57%	4 542 768	100%	0	0	0	0
Mise en harmonie de l'article 26 des statuts avec la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011									
<b><u>4<sup>ème</sup> résolution</u></b>	4 542 768	3 167 227	70,57%	4 542 768	100%	0	0	0	0
Mise en harmonie de l'article 31 des statuts avec le décret n° 2010-1619 du 23 décembre 2010									
<b><u>5<sup>ème</sup> résolution</u></b>	4 542 768	3 167 227	70,57%	4 436 048	97,65%	106 720	2,35%	0	0
Modification de l'article 36 des statuts sur le droit de vote double en cas de démembrement de propriété									
<b><u>6<sup>ème</sup> résolution</u></b>	4 542 768	3 167 227	70,57%	4 542 768	100%	0	0	0	0
<u>Pouvoirs</u>									

### **A propos d'AUSY**

AUSY (Code ISIN : FR0000072621, code mnémo : OSI) est l'une des premières sociétés françaises de Conseil en Hautes Technologies. Son offre s'articule autour d'une double spécialisation : le Management et l'Organisation des Systèmes d'Information et la R&D externalisée et les Systèmes Industriels.

La société est qualifiée « Entreprise Innovante » par l'OSEO ANVAR et cotée sur Euronext Paris, compartiment C.

De plus amples informations sont disponibles sur le site de la société : [www.ausy.fr](http://www.ausy.fr)

---

### **Contacts**

#### **AUSY**

investors@ausy. fr

#### **ACTIFIN**

Relations analystes et investisseurs

sruiz@actifin.fr

acommerot@actifin.fr

Relation presse

cmasson@actifin.fr

01 56 88 11 11